

L'avenir du système par répartition

Comme le disait Pierre Dac, reprenant un proverbe danois, « *la prévision est difficile, surtout quand elle concerne l'avenir* ». De nombreux théoriciens planchent sur la simulation de l'avenir des retraites, mais les modèles qui sont censés prédire l'avenir à 40 ou 50 ans, sont fragiles, car il y a de nombreux paramètres mal maîtrisés (démographie, solde migratoire, chômage, contexte international...)

Le COR (Comité d'Orientation des Retraites) a publié un rapport en juin 2018, intitulé « Evolutions et perspectives des retraites en France ». Une [version allégée](#) a été publiée sous forme de planches, mais elle reste encore très technique et peu abordable pour le commun des lecteurs.

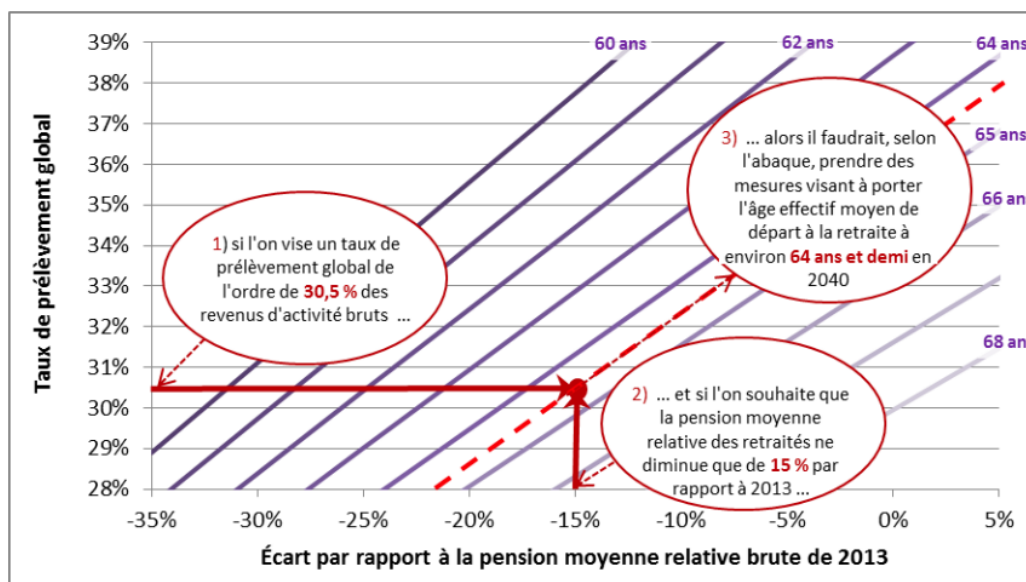
Pour les générations les plus jeunes, ce rapport conclut sans surprise que, si l'on veut équilibrer le régime :

- les cotisations seront plus élevées
- La pension à la liquidation sera plus faible, car, même si elle augmente, ce sera moins rapidement que les salaires. Le niveau de vie moyen des retraités sera donc en diminution par rapport à celui des actifs.
- Les durées de carrière seront un peu plus longues, mais cela sans prendre en compte le temps de travail
- Les durées de retraite augmenteront pour les générations après 1970.

L'intérêt de ce document et de la position officielle du Président de la République, c'est que le système par répartition n'y apparait pas condamné, même si certains écrivent que le système à points « singe » la capitalisation.

Sur le site du COR, il y a même un [simulateur](#) qui permet de voir soi-même les conditions d'équilibre d'un système par répartition en jouant sur les différents paramètres (cotisations, pensions, âge de la retraite). Là aussi, c'est très technique. Ce simulateur remplace l'abaque précédemment établi, dont voici la version 2015 (les chiffres ont été mis à jour depuis) :

Un exemple de lecture d'un point de l'abaque en 2040



Le rapport ne prend évidemment pas en compte les mesures qui seront sans doute prises par le gouvernement en 2018 ; il faudra alors prendre connaissance du rapport annuel 2019.

La réforme envisagée

L'ambition du pouvoir actuel est de fusionner les multiples régimes existants.

En effet, même si le principe de répartition est universel en France pour les régimes obligatoires, il y a des différences selon que l'on travaille pour le secteur privé ou dans la fonction publique, que l'on soit salarié ou indépendant ; sans compter les divers régimes spéciaux (marins, clercs, SNCF, RATP, Comédie française, Banque de France...). En tout, le pays compte plus d'une quarantaine de régimes, répartis entre régimes de base et régimes complémentaires.

La solution qui se dessine serait toujours fondée sur un système de répartition obligatoire, avec un régime par points généralisé, mais il y a deux variantes :

- Dans le système actuel des retraites complémentaires AGIRC et ARCCO, on achète des points tout au long de sa carrière, à un prix qui peut évoluer. Au moment de la liquidation, la pension mensuelle est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point à la vente.
- Le gouvernement pencherait pour une autre formule, déjà mise en place dans certains pays européens, notamment la Suède, dite à **comptes notionnels**, dans lequel le cumul des points acquis est valorisé comme un capital fictif. La pension annuelle est alors calculée en divisant cette somme par l'espérance de vie à la retraite de la génération considérée.

En théorie, on pourrait prendre sa retraite dès qu'on l'estime suffisante (mais certains disent qu'elle ne le sera jamais). En pratique, il y aura bien toujours un âge minimum.

Il sera toujours possible, pour ceux qui le désirent (mais surtout qui en ont les moyens), de compléter leur retraite par un système de type capitalisation. Les PERCO (Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs) et PEE (Plans d'Épargne Entreprise), surtout s'ils sont abondés par les entreprises, constituent une solution de choix.

Débat

Certains affirment que le système des comptes notionnels est un système de capitalisation déguisé, qui s'éloigne beaucoup des objectifs de solidarité originels (solidarité entre générations, entre classes sociales...) Il faudra bien sûr voir comment cela sera traité :

- Comment seront pris en compte le minimum vieillesse, les réversions, la pénibilité, les arrêts ma (pa) ternité... ?
- Le système de retraite doit-il être un moyen de redistribution ?
- Doit-il être abondé par l'Etat ?

L'un des plus gros problèmes que soulève le système à comptes notionnels est la prise en compte de l'espérance de vie dans le calcul :

- le fait de retenir une espérance de vie moyenne d'une génération au moment du départ en retraite revient à nier les très grandes différences d'espérance de vie entre les classes sociales et entre les professions au sein d'une génération.
- A l'inverse, introduire les différentiels d'espérance de vie dans une génération aurait un effet désastreux sur les femmes, déjà victimes en amont de discriminations au travail et de carrières discontinues et précaires.

Pour en savoir plus, on peut voir notamment :

- Pour avoir une idée plus précise de la réforme : [Les décodeurs \(le Monde\)](#)
- Pour connaître les arguments des opposants au système de comptes notionnels : le [blog des économistes atterrés](#)